



Conseil économique
et social

Distr.
GENERALE

E/CN.4/2000/NGO/125
7 mars 2000

Original: ANGLAIS, ESPAGNOL
ET FRANCAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante sixième session
Point 10 de l'ordre du jour provisoire

DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Exposé écrit*/ présenté par la Société pour les peuples en danger,
organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué
conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[3 mars 2000]

*/ Exposé écrit publié tel quel, sans avoir été revu par les services
d'édition.

Droits économiques, sociaux et culturels des Tamouls au Sri Lanka

La confrontation armée entre les forces de sécurité du gouvernement et les Tamouls dans le Nord et l'Est du pays a causé depuis 1983 plus de 55000 morts (90% étaient des civils), plus de 700 000 personnes ont été déportées à l'intérieur du pays et près de 500 000 se sont expatriées: la plupart des victimes sont des Tamouls. Le conflit est la conséquence de violations continues des droits des Tamouls sous les gouvernements successifs. Et, comme le remarque le rapport du Comité des Droits Economiques, Sociaux et Culturels, la discrimination reste le problème central dans le conflit armé au Sri Lanka.

L'histoire du Sri Lanka /Ceylan indépendant est l'histoire de la communauté majoritaire singalaise (74% de la population) qui s'impose au moyen de son poids électoral en tant que "nation" aux dépens d'autres groupes culturels ethniques [la majeure partie des Musulmans parlant le Tamoul (7,6%) et des Tamouls (18,1%), 7 sur 10 d'entre eux appartiennent à la minorité ethnique des "Tamouls du Sri Lanka" concentrée dans le nord-est alors que les 30% restants sont les Tamouls Indiens dans le sud du pays.]

□ Quelques-unes des toutes premières lois passées après l'indépendance obtenue en 1948 sont dirigées contre les Tamouls Indiens, la plupart descendants des immigrants de l'Inde du XIXème siècle, venus pour travailler sur les plantations dans la partie sud et centrale de l'île où ils représentaient alors la moitié de la population tamoule. Non seulement leurs possibilités déjà restreintes d'avoir certaines professions, telles que dans l'agriculture, la pêche ou dans le secteur des transports, furent confirmées mais de nouvelles mesures qui favorisaient l'emploi des Singalais dans le secteur public et sur les plantations tout en réduisant le nombre de postes de direction occupés par des Tamouls furent prises. La "loi de Citoyenneté (Nationalité)" de 1948 suivie par la "loi des Résidents Indiens et Pakistanais" et la "loi d'amendement de Ceylan (élections parlementaires)" toutes les deux en 1949 ont dans un premier temps rendu la majorité des Indiens Tamouls apatrides, puis ont rendu leur naturalisation presque impossible et les ont privés du droit de vote dont ils ont joui pendant plus de 20 ans. Il en résulta que la force politique des Tamouls diminua fortement et que de nouvelles possibilités d'emploi s'ouvrirent aux Singalais. (Contrairement à aujourd'hui où les Singalais représentent un tiers de la population, ils représentaient à l'époque moins de 1/8 de la masse des travailleurs entre 1946 et 1953). Enfin, une majorité de Tamouls Indiens ont dû quitter le pays en raison de différents accords signés avec l'Inde, de telle sorte que le pourcentage de Tamouls indiens de 12% entre 1946 et 1953, au Sri Lanka tomba à 5,5% de la population. Alors que ces derniers ont obtenu la nationalité sri lankaise, il y a aujourd'hui 85000 Tamouls d'origine indienne qui ne possèdent ni la nationalité indienne ni celle du Sri Lanka et donc ne jouissent d'aucun des droits de l'homme fondamentaux, incluant le droit à l'éducation. Le Comité des Droits Economiques, Sociaux et Culturels a exprimé son inquiétude dans la conclusion de son rapport sur le Sri Lanka en juin 1998.

□ Ensuite vint le tour des Tamouls sri lankais. Différents de par la culture (Dravidiennne), la langue (le tamoul), la religion (hindoue) et la région colonisée (le nord et l'est), ils ont été soumis à un gouvernement régnant sur toute l'île seulement à partir du XIXème siècle. Le fait que cette mesure n'ait été introduite que pour faciliter l'administration coloniale et qu'elle n'ait jamais signifiée ni préconisée une intégration économique et socio-culturelle dans la société en témoignent les constitutions coloniales qui à partir de 1931 ont déclaré un gouvernement autonome (Donoughmore, Soulbury) avec la volonté de protéger les minorités. Avec une population très dense (la péninsule du Jaffna compte 940 hab./km² lors du dernier recensement en 1981), éprouvé par un manque de surfaces cultivables, un manque d'eau et

quasiment dénué d'industries modernes (80% sont concentrées à et autour de Colombo), les Tamouls du Sri Lanka ont cependant connu une certaine richesse grâce à la pêche et à l'exportation des produits tirés de l'agriculture (riz, légumes, épices) et à la main-d'oeuvre (hautement qualifiée, parlant l'anglais, travaillant surtout à Colombo et dans ses environs). *La politique sur la langue et l'éducation* du Sri Lanka indépendant a diminué énormément leurs chances de gagner leur vie et ont sérieusement violé leurs droits sociaux, économiques et culturels.

Puis, la "loi sur les langues officielles" de 1956 a proclamé le Singalais comme seule langue officielle du pays, une législation ultérieure réduisit plus encore l'usage du Tamoul dans plusieurs domaines de l'administration. Le fait que le Tamoul fut finalement reconnu en tant que langue nationale dans la constitution de 1978 n'a changé en rien cette discrimination systématique. Ainsi, au commissariat de Colombo, tout est enregistré en singalais, de telle sorte que les Tamouls sont obligés de signer des déclarations écrites dans une langue qu'ils ne peuvent pas lire. Le Centre pour l'Indépendance des Juges et des Avocats fait remarquer que "le recours à la justice des partis parlant le Tamoul, désirant mener un procès ou ayant besoin d'un avocat est sérieusement restreint faute d'interprètes, de retards dans les publications des législations et des régularisations des cas urgents et en raison d'un manque de rapports et de publications juridiques en tamoul".

En 1973, la tendance ethnique dans cette politique linguistique a été complétée par la "standardisation de l'éducation", un procédé d'admission à une éducation supérieure qui limite sévèrement les chances des étudiants tamouls. Entretemps, la négligence non dissimulée régnant dans les écoles secondaires tamoules même celles du premier cycle a été relaté. Ainsi, d'après l'Union des Enseignants Tamouls de Ceylan, il y a 470 cours techniques ou de formation professionnelle en singalais mais seulement 65 en tamoul; dans le Vanni, il n'y a aucun collège technique, huit cours d'informatique sont proposés en singalais, seulement un seul en tamoul et aucun en éducation professionnelle et technique dans les technologies de la radio et de la télévision, en électronique et en formation continue des mécaniciens. On a constaté officiellement un manque de 10000 professeurs tamouls pour les écoles secondaires en 1996, seulement 4000 ont été appointés malgré la disponibilité de crédits de la Banque Mondiale et de la Banque Asiatique du Développement. En revanche, bien qu'il y ait 14000 professeurs singalais de trop dans les écoles secondaires, 10000 professeurs supplémentaires ont été recrutés .

Le résultat est que le recrutement dans l'administration et les entreprises d'état se déroule d'une manière monoethnique: les Singalais représentent aujourd'hui 93% de l'ensemble des fonctionnaires et 99% des forces armées (en 1956, 49% étaient tamouls). Exclus, les Tamouls deviennent donc obligatoirement chômeurs ou sont poussés à émigrer ou à se rebeller.

□La constitution de 1972 (Art.6) a accordé au bouddhisme, la religion de la majorité singalaise, la "place majeure", ce qui a été confirmé par un décret dans la constitution de 1978 (art.9) ainsi qu'une proposition constitutionnelle de 1997/8 (cette dernière crée même un "Conseil Suprême" du clergé bouddhiste pour conseiller le gouvernement). Cela marque un éloignement décisif du sécularisme et du multiculturalisme jusqu'ici proclamés dans une société où 15% de la population sont hindous et 7% sont soit de confession musulmane ou chrétienne. Il n'y a qu'un seul pas de plus à faire dans le processus de l'identification de la majorité avec la nation en tant que telle. Ceci devint évident lorsque en 1974, le premier ministre de l'époque et d'ailleurs à nouveau d'aujourd'hui, Mme Sirimavo Bandaranaike, a déclaré Anuradhapura comme site bouddhiste sacré. La conséquence fut que tous les temples hindous se trouvant à proximité furent détruits. L'incendie en 1981 de la bibliothèque historique publique de Jaffna par la police et l'armée du Sri Lanka n'a pas seulement détruit les archives de la plupart des

livres et manuscrits de valeur sur l'histoire et la culture des Tamouls du Sri Lanka., ce fut un crime contre l'identité culturelle de ces derniers et donc un crime dirigé contre ce peuple .

□ Pendant le plan gouvernemental *des programmes sur la colonisation des agriculteurs* un quart de la population de l'île, en majorité des agriculteurs singalais du sud, aurait été déplacée à partir de 1946 de la zone humide vers la zone sèche (Centre-nord, Est). La composition ethnique dans le nord et l'est du pays que les Tamouls considèrent comme leur territoire traditionnel pour des raisons historiques et démographiques a été dans ces circonstances extrêmement altérée: en 1881, les Singalais représentaient moins de 2% de la population dans ces deux provinces; en 1981, ce pourcentage atteignait 33,6% dans le district de Trincomalee et 38% dans celui de Amparai alors que le pourcentage respectif des Tamouls a baissé respectivement de 57 à 34% et de 37 à 20%.

Ces programmes de colonisation qui ont débuté dans le district d'Amparai en 1956 furent souvent accompagnés d'évacuations forcées de villageois implantés là depuis longtemps, et s'apparentaient ainsi à une *épuration ethnique* (e.g. Gal Oya). Il en résulte que l'homogénéité démographique de la région tamoule a été détruite alors que la création de régions pour la plupart à majorité exclusivement singalaise a permis à la fin des années 70 la création de deux nouveaux secteurs électoraux singalais . Des faits semblables eurent lieu au début des années 80 dans le district de Trincomalee ainsi que dans le nord de la province où dans le cadre du Programme sur le Développement de Mahaveli des colonies d'agriculteurs exclusivement singalais ont été implantées dans la région de Manal Arua aux dépens de plus de 3000 familles tamoules qui ont été expulsées. Dans cette région, les noms tamouls traditionnels n'ont pas été seulement remplacés par des noms singalais (Manal Aru par Weli Oya, Thannimurippu par Janakapura), l'oppression de la colonisation gouvernementale se manifesta dans le fait que des armes ont été distribuées aux colons singalais et que des camps militaires supplémentaires ont été construits dans les alentours. Des regroupements similaires soutenus par le gouvernement en vue d'intégrer des Tamouls dans des districts dominés par la population singalaise n'ont pas eu lieu.

Les personnes déplacées à l'Intérieur d'un Pays (IDIP) particulièrement dans le Vanni, une région rurale et forestière du Nord, représentent un autre cas de refus du respect des droits de l'Homme envers le peuple tamoul. Une des conséquences de la guerre fut que 50% des 250 000 habitants originaires du district ont été déplacés et que 250 000 autres personnes se sont implantées dans cette région. Sans emploi et démunies comme le sont la plupart de ces 500 000 personnes, leur survie dépend de l'aide du gouvernement. D'autre part, il n'y a que 8 médecins sur place, aucun dentiste, aucun gynécologue, aucun pédiatre. Les surfaces cultivables ont été réduites en 1998 à un cinquième ou moins de ce qu'elles étaient en 1994. Ce manque en terres cultivables a été aggravé par un embargo économique –appliqué théoriquement seulement pour des raisons militaires– il a conduit dans la pratique à réduire les réserves d'engrais et de produits chimiques, de kérosène et de machines agricoles, etc. La pêche, l'autre source de gain majeur a été officiellement interdite. Beaucoup de personnes, 400 000 d'après les sources gouvernementales dépendent donc du gouvernement, c'est-à-dire ont droit à des rations alimentaires. Quoi qu'il en soit, en accord avec d'autres, les rapports du Comité Américain pour les Réfugiés tirent les conclusions, en 1997 et 1998 que les rations de nourriture et de médicaments distribuées par le gouvernement sont selon toute évidence insuffisantes . La situation dans les camps de réfugiés gouvernementaux où vivent 40000 familles dans des tentes de 8 x 10 ft (2,44 x 3,05 m) pour 5 à 8 personnes, est encore pire. En raison de ces conditions, on a pu constaté des cas de malnutrition, d'anémie, un taux de natalité bas et un retour du malaria. De tels manquements en ce qui concerne la fourniture des besoins élémentaires représentent une violation des Droits de l'Homme et des lois humanitaires. Ils ne peuvent en aucun cas être excusés par la guerre.

En vue de mettre un terme à ces violations répétées des droits économiques, sociaux et culturels, l'Association pour les Peuples Menacés demande à la Commission des Nations Unies des Droits de l'Homme:

- de faire pression sur le gouvernement du Sri Lanka pour qu'il cesse d'utiliser la nourriture et les médicaments comme armes de guerre et qu'il fournisse des rations adéquates aux personnes déplacées à l'intérieur du pays, particulièrement dans la région du Vanni. Ceci en accord avec les droits de l'Homme et les lois humanitaires;
- d'admettre que la discrimination des Tamouls a été poursuivie systématiquement et depuis longtemps sous les gouvernements singalais successifs;
- de reconnaître que la violation des droits culturels, sociaux et économiques des Tamouls a été la cause première du conflit armé actuel tout en délibérant sur la situation des droits de l'Homme dans le pays et en prenant les mesures nécessaires pour améliorer cette situation.
- de prendre en considération que les droits économiques, sociaux et culturels ne sont pas liés invariablement et automatiquement aux droits politiques et civils, mais que les droits des minorités ne sont pas protégés dans une institution démocratique formelle et qu'ils ne peuvent être basés sur les droits individuels. Les droits collectifs sont une nécessité urgente.
